

HÔTEL DE VILLE FERMÉ AU PUBLIC

23 mars 2020

L'hôtel de ville du Canton de Melbourne est fermé au public, mais continue à vous servir !

Pour protéger la santé de notre personnel et de nos citoyens, nous avons fermé l'hôtel de ville dans le but de limiter les contacts entre les personnes.

Ainsi, veuillez prendre note des modifications suivantes, en vigueur immédiatement et jusqu'à nouvel ordre :

- les réunions de conseil municipal seront tenues à huit clos
- les locations de la salle communautaire sont annulées

Bien que les portes soient verrouillées, nous continuons tout de même à travailler pour vous et à vous rendre les services essentiels.

Pour payer vos taxes municipales :

- **Par internet** à l'une des institutions financières participantes.
- **Par la poste** : 1257 route 243, Melbourne (Qc) JOB 2B0
- **En personne** : glissez votre paiement dans la boîte située à la droite de la porte principale de l'hôtel de ville

Pour faire une demande de permis :

- Rendez-vous à la section *Citoyen / inspecteur-urbanisme / demande de permis* de notre site internet pour remplir le formulaire
- Faites-nous parvenir votre demande à : inspecteur.melcan@bellnet.ca
- Appelez-nous : 819 826-3555
Ali Ayachi, inspecteur municipal
- Les suivis de dossiers seront effectués par téléphone ou par courriel

Pour tout autre service ou toute autre demande :

Écrivez-nous : melcan@qc.aibn.com ou admin.melcan@bellnet.ca

Appelez-nous : 819 826-3555 ou 819 574-9978

Pour signaler une plainte ou une situation nécessitant une intervention de la Sûreté du Québec composez le 310-4141 ou *4141

Pour rester informé des nouvelles municipales :

Abonnez-vous à l'infolettre ou consultez la page d'accueil du site internet **melbournecanton.ca**.

Soyez assurés que nous suivons toutes les mesures de précaution recommandées par le gouvernement et nous vous invitons à en faire autant.

Prenez soin de vous et de vos proches.